

Il est tout à fait faux de prétendre que ce serait une discipline budgétaire artificielle imposée par le gouvernement qui serait à l'origine des difficultés qui se présentent dans cette négociation.

LA SÉCURITÉ DU COURRIER—L'ENTRÉE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS DANS LES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le gouvernement a annoncé la fermeture de milliers de bureaux de postes ruraux et le remplacement des facteurs par des superboîtes aux lettres. Aujourd'hui, nous avons assisté à la dangereuse érosion de la sécurité de notre courrier.

Je demande ceci au ministre responsable de Postes Canada. Ne réalise-t-il pas que les Canadiens ne veulent pas que des travailleurs engagés dans la rue, qui n'ont passé aucune vérification de sécurité parce qu'ils ont refusé de signer les formules de décharge permettant à la GRC de faire cette vérification, utilisent les clés de leurs immeubles résidentiels et manipulent leur courrier et leur chèques personnels?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, contrairement au préambule du député, il est faux de prétendre que des milliers de bureaux de postes ruraux ont été fermés. Il est faux aussi de prétendre que les facteurs sont remplacés par des superboîtes parce que cela n'est jamais arrivé au Canada et que cela n'arrivera pas dans un avenir prévisible.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Comme je l'ai répondu au député de Winnipeg-Nord-Centre, nous effectuons toutes les vérifications de sécurité nécessaires. Je puis garantir au député que je resterai en contact avec Postes Canada pour veiller à ce qu'on continue d'assurer la sécurité du courrier. Je prendrai les mesures nécessaires au cas où la sécurité serait menacée. Cependant, je ne crois pas qu'elle le sera.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, on a certainement remplacé des boîtes aux lettres par des superboîtes. Dans les négociations en cours, Postes Canada cherche à remplacer le facteur par un superfacteur qui n'a pas besoin de pause repas ni d'augmentation de salaire ni des transports publics et qui peut livrer le courrier deux fois plus vite. Ce n'est pas un oiseau ni un avion, c'est un superfacteur.

Le ministre n'admettra-t-il pas maintenant à la Chambre que, dans le plan postal et les négociations, le gouvernement énerve délibérément les facteurs pour provoquer une grève?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme d'habitude, la supergueule se trompe.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Je devrais peut-être rappeler au député que c'est en 1974, sous le gouvernement libéral, qu'on a décrété le gel de

la livraison du courrier à domicile dans les banlieues. Cependant, avant chaque élection, il y avait un certain dégel dans les circonscriptions libérales. Mais c'était la politique du gouvernement précédent.

Je peux garantir aux députés que, contrairement à ce que beaucoup de gens déclarent, le gouvernement ne veut absolument pas d'une grève, ni personne d'ailleurs. C'est un règlement que nous voulons. Nous voulons une Société des postes qui fonctionne efficacement et qui livre à temps le courrier qu'on lui confie.

Des voix: Bravo!

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LES CONSEILLERS FISCAUX AYANT ACCÈS À CERTAINS RENSEIGNEMENTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle porte sur le groupe de fiscalistes et de comptables fiscaux éminents qui, comme l'ont signalé les journaux aujourd'hui, ont pu aujourd'hui encore examiner les documents sur la réforme fiscale. Le ministre des Finances veut-il dire que si ce groupe de fiscalistes et de comptables éminents auxquels il a demandé l'avis sur ses propositions de réforme fiscale trouvent des problèmes, il est prêt à apporter des changements d'ici demain soir, date où il prononcera son discours?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Non, monsieur le Président.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre des Finances peut-il donc expliquer à la Chambre, et surtout aux Canadiens, pourquoi il a jugé bon de permettre à vingt éminents comptables et fiscalistes d'examiner les documents portant sur cette question cruciale aujourd'hui, quelques heures avant que le ministre ne les rende publics? Peut-il nous expliquer pourquoi ces personnes ont accès à ces renseignements confidentiels alors que les Canadiens ordinaires, les exploitants de petites entreprises et les agriculteurs n'ont pas eu la possibilité de les examiner à l'avance? Pourquoi le ministre ne leur en donne-t-il pas la possibilité puisqu'un groupe va avoir le privilège de donner son avis? Pourquoi diantre a-t-il fourni ces renseignements confidentiels à ce petit groupe d'élite?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à ma connaissance, il est arrivé une seule fois par le passé qu'une modification de dernière minute soit apportée à un budget ou à un Livre blanc avant son dépôt. C'était à l'époque où l'ancien ministre des Finances a dû dépenser 200 millions de plus de deniers publics parce que quelqu'un avait regardé par-dessus son épaule pendant la séance de photographie.